



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024
Délibération n°2024-01-004

OBJET : Convention scolarisations hors commune de résidence

Date de convocation :
9 janvier 2024

En exercice : 15

membres

Présent(s) : 13

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
16/01/2024

Et son affichage

Délibération
comportant
1 page(s), 0 annexe(s)

Le 15 janvier 2024, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Les membres présents en séance :

Michel JASLEIRE - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Sébastien REYNAUD - Julien DERORY - Hélène BALLEREY - Sébastien MORLEVAT - Carole MURE - Bernadette FOREST - André TRUNEL - Charles DUTOIT - Roger GRANDPIERRE - Stéphane MORLEVAT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :

Le ou les membres excusés : Christophe MEUNIER - Laurine SOLLE

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY

Mme la 2^{ème} adjointe rappelle qu'une rencontre a eu lieu en sous-préfecture sur le sujet des scolarisations hors commune de résidence.

Il est proposé la mise en place d'une convention entre communes afin de poser un cadre clair de gestion des scolarisations hors commune selon les textes officiels (gestion des inscriptions, uniformisation de la méthode de calcul des frais), d'avoir un discours commun vis-à-vis des familles et de formaliser les éléments de façon pérenne.

L'objectif est bien de retrouver un fonctionnement apaisé de ces situations qui ne sont initialement pas du fait des communes concernées.

L'objectif est de pouvoir déployer ce nouveau fonctionnement dès la rentrée de septembre 2024.

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cette convention,
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

Essertines en Châtelneuf, le 15 janvier 2024

La secrétaire de séance
Hélène BALLEREY

Le Maire
Michel JASLEIRE

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2024
042-214200891-DE_2024_01_004-DE